

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2021

Le Gouvernement soutient le recrutement de salariés en insertion dans les métiers de la restauration



Ainsi, à compter du **1^{er} juillet et jusqu'au 30 septembre 2021**, l'Etat apportera **un soutien financier de 1,5 euro supplémentaires pour chaque heure effectuée par un salarié en structure d'insertion** disposant d'une expérience sur les métiers de la restauration et **mis à disposition par des associations intermédiaires (AI)** ou par des **entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique accompagne chaque année **près de 6000 personnes sur les métiers de la restauration, mobilisables par les employeurs**. A travers le pays, de nombreuses expériences locales illustrent combien les relations nouées entre les structures d'insertion et les restaurants participent utilement à la relance par l'inclusion :

- Le réseau de restaurants d'insertion « *la Table de Cana* », présent dans 10 villes et en relation avec plusieurs dizaines de restaurants
- *Ares 88* (Association intermédiaire basée dans les Vosges) mettant à disposition du personnel auprès de restaurants de la station touristique de Gerardmer
- Le *Grafie* (groupement francilien de structures d'insertion) ayant organisé une collaboration avec *Hippopotamus*
- *Resto-passerelle* : un groupement d'une vingtaine de structures d'insertion de Paris, Seine Saint Denis et Val de Marne (soit 350 salariés en insertion)

L'ambition est ainsi à la fois **d'apporter une réponse solidaire aux restaurateurs volontaires tout en favorisant l'accès à l'emploi de personnes qui en sont privées**. Plusieurs centaines de personnes pourraient ainsi être mobilisées sur les métiers de la restauration pour la période estivale. Dès aujourd'hui les AI et ETTI sont ainsi invitées à solliciter les restaurants afin de construire de nouvelles collaborations efficaces et utiles pour répondre aux besoins actuels.

Les restaurateurs peuvent également contacter les AI et ETTI les plus proches, ainsi que les

entreprises et chantiers d'insertion, pour faire part de leur besoin de recrutement via la plateforme en ligne <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/fr/>.

A terme, cette initiative doit permettre **d'évoluer vers une relation durable** entre ces structures et les employeurs de la restauration, grâce notamment à des moyens d'aide à la professionnalisation déployés à travers le Plan d'investissement dans les compétences « insertion par l'activité économique ».

« La question du recrutement est l'enjeu principal pour les entreprises du secteur de la restauration au moment où leur activité reprend suite aux périodes de fermeture liées à la crise sanitaire. Les restaurants, qui sont très souvent de petites entreprises tenues par des indépendants, jouent un rôle majeur d'intégration sociale. En accompagnant financièrement les initiatives des restaurateurs qui recrutent des personnes en insertion, le Gouvernement démontre son soutien actif et constant au secteur. » déclare Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

« Après s'être mobilisés efficacement face à la crise sanitaire en prêtant main forte aux soignants, aujourd'hui des centaines de salariés en insertion vont pouvoir participer au regain d'activité dans la restauration. C'est ainsi que nous contribuons à faire de la relance une chance pour tous. » déclare Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr